



Karine et Pascal Lenoble Formation SNC

34, rue nationale - 37 150 Civray de Touraine

02 47 30 24 92 - 06 40 39 61 22

[pascal@pascal-lenoble.fr](mailto:pascal@pascal-lenoble.fr)

# Conditions Générales de Vente

---

## 1°) Inscription

Toute demande d'inscription doit se faire auprès de **la société Karine et Pascal Lenoble Formation**, Société en Nom Collectif Immatriculée auprès du Registre du Commerce et des sociétés de TOURS sous le numéro 833 788 268 00013, dont le siège social est sis à Civray de Touraine (37150), 34 rue nationale, représentée par ses co-gérants Karine LENOBLE ou Pascal LENOBLE.

Toute demande d'inscription doit s'effectuer, soit :

a) par téléphone au **02 47 30 24 92** (siège social). Lors de cet appel des renseignements administratifs seront demandés afin de valider l'inscription et les Conditions générales de Vente expliquées.

b) par voie électronique [www.pascal-lenoble.fr](http://www.pascal-lenoble.fr) : toute demande par voie électronique est souscrite sous réserve de sa confirmation par la société **Karine et Pascal Lenoble Formation** qui sera adressée sous 48 heures ouvrables au client.

En cas d'impossibilité de satisfaire la demande valablement remplie, la société **Karine et Pascal Lenoble Formation** s'engage à restituer les sommes versées sans aucune retenue, ni frais pour le client.

## 2°) Obligations respectives des parties

À l'issue d'une inscription à une action de formation professionnelle, la société **Karine et Pascal Lenoble Formation** fait parvenir au client : la convention de formation professionnelle, le règlement intérieur et un rappel des conditions générales de vente.

Le Client s'engage à retourner la convention de formation professionnelle et le règlement intérieur à la société **Karine et Pascal Lenoble Formation** dûment paraphés, signés et revêtus le cas échéant du cachet de l'entreprise.

La facture sera adressée directement au client avant exécution de la prestation. Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation.

Dans la mesure où la société **Karine et Pascal Lenoble Formation** édite une convention de formation pour l'action demandée, il appartient au client de vérifier l'adéquation de celle-ci avec ses besoins en matière de formation.

À l'issue de la prestation et après le paiement effectif, une facture acquittée sera adressée au client (ou à l'organisme prenant en charge la formation et désigné par le client le cas échéant).



### 3°) Annulation du fait du client

#### **a) Plus de 4 jours calendaires avant le début de l'action de formation**

Pour les demandes d'annulation, confirmées par courrier postal ou par voie électronique, reçues 4 jours calendaires avant le début de l'action de formation, la société **Karine et Pascal Lenoble Formation** proposera :

- soit une réinscription sans frais à la même formation à une date ultérieure (dans la limite de six mois)
- soit le remboursement de la totalité du montant de la formation

#### **b) Moins de 4 jours calendaires avant le début de l'action de formation**

**1 – En cas de force majeure** : En cas de force majeure ou d'hospitalisation, de décès familial, de maladie ou d'accident du client ET sur présentation d'un justificatif, la société **Karine et Pascal Lenoble Formation** proposera :

- soit une réinscription sans frais à la même formation à une date ultérieure (dans la limite de six mois)
- soit le remboursement de la totalité du montant de la formation

**2 – Hors cas force majeure** : Pour toute demande d'annulation, la société **Karine et Pascal Lenoble Formation** se réserve le droit de facturer des pénalités d'un montant égal à 25% du coût total de la formation. Pour toute demande de report, la société **Karine et Pascal Lenoble Formation** se réserve le droit de facturer des frais de réinscription, d'un montant forfaitaire de 50€ net.

#### **c) Le jour de l'action de formation (avant le début de l'action de formation)**

En cas d'annulation ou absence du client – et hors cas de force majeure ou d'hospitalisation, de décès familial, de maladie ou d'accident du client – la société **Karine et Pascal Lenoble Formation** se réserve le droit de garder la totalité du montant de la formation. En cas de demande de report – et hors cas de force majeure ou d'hospitalisation, de décès familial, de maladie ou d'accident du client – la société **Karine et Pascal Lenoble Formation** se réserve le droit de facturer des frais de réinscription d'un montant égal à 50% du montant total du coût de la formation.

#### **d) En cours de formation**

Pour toute action de formation commencée, en cas d'annulation ou absence du client – et hors cas de force majeure ou d'hospitalisation, de décès familial, de maladie ou d'accident du client – aucun remboursement n'aura lieu.

### 4°) Annulation du fait de la société Karine et Pascal Lenoble Formation

La société **Karine et Pascal Lenoble Formation** se réserve la possibilité d'annuler une formation, en cas d'insuffisance de participants ou de force majeure, dans un délai de 4 jours calendaires précédant la date de démarrage de l'action de formation. Le client sera prévenu par téléphone et l'annulation devra être suivie d'une confirmation par voie électronique. Il lui sera alors laissé le choix entre :

- soit le remboursement des sommes versées au titre de la formation en question.
- soit le report des dates de la formation (dans la limite de six mois), confirmé par voie électronique avec la communication des nouvelles dates, ainsi que des différents documents relatifs à la formation.

**5°) Droit de rétractation** Le client dispose d'un droit de rétractation conformément aux dispositions de l'article L.121-21 du Code de la Consommation, dans un délai de quatorze jours francs, commençant à courir le lendemain du jour de l'inscription. Si ce délai expire un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, il sera repoussé au premier jour ouvrable suivant. Si la session de formation intervient avant la fin du délai en question, le droit de rétractation ne pourra plus être exercé par le client. Afin d'exercer son droit, il devra notifier sa décision à la société **Karine et Pascal Lenoble Formation**, par téléphone au : **02 47 30 24 92**, suivie d'une confirmation par voie électronique à l'adresse suivante : [contact@pascal-lenoble.fr](mailto:contact@pascal-lenoble.fr) ou par lettre recommandée, à l'adresse du siège social : 34, rue nationale 37150 Civray de Touraine. La société procédera, sans pénalités, au remboursement des sommes versées en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé lors du paiement initial au plus tard quatorze jours après réception de la demande.



#### 6°) Prix- Paiement

Tous les prix indiqués par la société **Karine et Pascal Lenoble Formation** sont nets de taxes. La facture est adressée directement au client avant exécution de la prestation. Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à **Karine et Pascal Lenoble Formation** avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'effectuer son inscription à **Karine et Pascal Lenoble Formation**. En cas de non règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Le paiement sera effectué par chèque ou virement bancaire à réception de la facture, à défaut de règlement, le client reconnaît être informé que l'inscription ne sera pas effective.

#### 7°) Documents

Les documents, remis au cours des formations ou à leur issue, quelle que soit leur nature (écrite ou numérique), demeurent la propriété intellectuelle de la société **Karine et Pascal Lenoble Formation**. Ainsi, leur utilisation par une personne autre que le client est strictement interdite.

#### 8°) Prestations de services

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulières, **Karine et Pascal Lenoble Formation** n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits (logiciel bureautique notamment).

#### 9°) Informatique et liberté

Toute inscription fera l'objet d'un enregistrement informatique accessible par le client concerné sur simple demande. Les informations qui sont demandées sont nécessaires au traitement des inscriptions par la société **Karine et Pascal Lenoble Formation**. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 06/01/78, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Si un client souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il devra s'adresser à la société **Karine et Pascal Lenoble Formation**. Dans le cadre du bon traitement de son dossier, le client reconnaît être au courant que la société **Karine et Pascal Lenoble Formation** se réserve le droit de le contacter par voie téléphonique, électronique ou par SMS. Il pourra manifester, à tout moment, son refus de recevoir de nouvelles alertes, en répondant « STOP » au message reçu.

#### 10°) Acceptation des Conditions Générales de Vente

Le client à la signature des présentes conditions générales de vente, déclare les accepter sans restrictions, ni réserves.

#### 11°) Contentieux : clause attributive de compétence applicable uniquement aux sociétés commerciales

En cas de litige lié au présent contrat, quelle que soit la nature de la contestation, les parties conviennent expressément d'attribuer compétence au Tribunal de Commerce de TOURS.

Pris connaissance le...../...../.....

#### Signature

(Précédée du Nom et Prénom et de la mention « Lu et approuvé »)